

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 134

présenté par  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La suppression des « conseillers territoriaux » mis en place par la Loi du 16 décembre 2010 a été votée par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Le Gouvernement souhaite désormais créer un scrutin binominal majoritaire par canton.

Cette représentation multiple apparaît compliquée à mettre en œuvre sur le terrain et risque de rendre encore plus difficile la compréhension de l'organisation territoriale par nos concitoyens.

Il est donc proposé de supprimer cet article.